

768

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet de rendre applicables les dispositions de la loi du 6 juin 1908 à la séparation de corps prononcée entre époux remariés après divorce. (N° 181, année 1915.)

(Nommée le 17 juin 1915.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : DE LAMARZELLE.
- 2^o — Félix MARTIN.
- 3^o — BOIVIN-CHAMPEAUX.
- 4^o — Alexandre BÉRARD.
- 5^o — Georges TROUILLOT.
- 6^o — LEBERT. *Secrétaire.*
- 7^o — LARÈRE. *Président*
- 8^o — SARRIEN.
- 9^o — Théodore GIRARD.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS



1
Séance du 29 Juin 1911

M. Jarricot est élu Président
M. Duron Libert Secrétaire

La Commission sur la proposition de M. Théodore
Gouard décide d'ajourner l'examen de
la Proposition Viollette - à une séance qui
sera fixée par M. le Président

le Président
J. Jarricot

le Secrétaire
Duron Libert